

4 février 1748

Nomination d'un nouveau consul.

Dans la maison commune de la ville et juridiction de preysa, ce jour'hui quatrième du mois de février mil sept cent quarante huit (4 février 1748) ont comparu François Anceze, Jacques Brunet

Par les sieurs consuls a été représenté à la présente assemblée qu'en conséquence des arrêts rendu les six et douze octobre dernier, il est permis de nommer aux charges consulaires ; et comme dans la présente juridiction est décédé Antoine Grimard, troisième consul.

Lesdits consuls requièrent la présente assemblée de nommer un troisième consul.

Sur quoi, la présente assemblée ont donné pouvoir aux dits sieurs consul de faire deux listes ; mettre à la première Jean Estienne, Lafabrie Pierre, de Lartigue ; dans la seconde liste, Pierre Ancèze du lieu de Duc ; et icelles listes seront présentées à M. le marquis de Longueville, seigneur de la présente juridiction pour en faire le choix.

De quoi déferons, et de tout ce dessus a été fait et dressé le présent acte signent que ceux qui savent signer non les autres pour ne savoir de ce interpellés par moy.